

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/02/2023

La nature au cœur des quartiers prioritaires : une priorité à prendre en compte pour un avenir durable

En septembre 2022, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a lancé la Fabrique prospective "La nature dans les quartiers prioritaires".

Initiées en 2018, les Fabriques prospectives sont une offre d'ingénierie de l'ANCT. Elles visent à accompagner des groupes de 4 à 8 territoires dans la prise en compte des transitions écologiques, démographiques, économiques et de l'action publique. Trois Fabriques sont lancées chaque année. Chacune d'elles s'appuie sur une méthodologie collaborative et pluridisciplinaire, intégrant divers acteurs locaux et nationaux. En associant les élus, les services des collectivités territoriales, les associations et les habitants d'un territoire, la fabrique agit comme un laboratoire d'idées qui permet aux différentes parties prenantes d'élaborer une vision à long terme et un programme d'actions concret et sur-mesure.

Une approche collaborative et multidimensionnelle

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ont été spécifiquement ciblés dans ce cadre pour plusieurs raisons essentielles. Accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation est un enjeu prioritaire pour une majorité d'habitants de ces quartiers. Mais si les initiatives visant à y développer la nature se multiplient, elles concernent principalement la préservation de la biodiversité lors des projets urbains et l'agriculture urbaine. Or, considérer la place de la nature dans les QPV permet aussi de travailler sur la transition écologique (adaptation au changement climatique, gestion de déchets, etc.), la cohésion sociale (bien-être, loisirs), le développement économique (métiers verts, éco-activités) et les liens entre les QPV et les territoires environnants.

C'est pourquoi, l'ANCT a proposé à 4 intercommunalités ayant un QPV d'intégrer pendant un an une Fabrique prospective afin de les amener, à travers un échange d'idées, à bâtir à un plan d'action visant à intégrer la nature comme un élément clé de la qualité de vie, de la cohésion sociale, et du développement économique de leur quartier.



Contact presse :

relations.presse@anct.gouv.fr

Tél. : 07 62 61 50 25

20 avenue de Ségur, TSA 10717, 75334 PARIS CEDEX 07

Cofinancée par l'ANCT et l'Office français de la biodiversité (OFB), cette Fabrique a ainsi accompagné les élus et les acteurs locaux de :

- **La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse** : quartier Grand-centre à Grasse
- **Grenoble Alpes Métropole** : quartier de la Luire-Viscose à Echirolles
- **La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise** : quartier de la Cité du Parc à Vernouillet
- **Tours Métropole Val de Loire** : quartier de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps

Outre l'OFB, une dizaine de partenaires nationaux y ont participé : l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), le Cerema, l'Union sociale pour l'habitat (USH), le Réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'Université de Lausanne.

Intégrer la nature pour améliorer la vie quotidienne des habitants des QPV

Au cœur de cette approche se trouve la conviction que la nature peut être un levier puissant pour améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie dans les quartiers. En réduisant les effets des îlots de chaleur urbains et en promouvant la biodiversité, il est possible de créer des lieux de vie plus sains, plus agréables et plus résilients. Ecole du dehors, collecteurs d'eau pluviale, îlots de fraîcheur, végétalisation des cours d'école et Atlas de la biodiversité communale sont des exemples concrets d'actions mises en œuvre pour évoluer vers des quartiers verts et accueillants.

Stimuler l'économie locale et encourager la participation citoyenne

Parallèlement, ce type d'action peut avoir un impact économique notable. La création d'emplois liés à la nature peut offrir aux résidents des QPV des opportunités professionnelles durables dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la protection de la nature, voire le bâtiment.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à nous contacter via : relations.presse@anct.gouv.fr

À propos de l'ANCT

Annoncée par le président de la République en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Transitions numérique, écologique, démographique..., l'Agence nationale de la cohésion des territoires développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.



Contact presse :

relations.presse@anct.gouv.fr

Tél. : 07 62 61 50 25